



Règlement « Festi'Court » 2022 Le festival de court métrage du Kremlin-Bicêtre

La Ville du Kremlin-Bicêtre souhaite encourager la pratique du cinéma au sein de sa commune et valoriser les pratiques professionnelles et amateurs des kremlinois.

C'est pourquoi, la Ville a souhaité organiser pour la première fois un festival de court-métrage avec un appel à participation des citoyens en proposant des ateliers de préparation et conseils pratiques en amont. Le festival a pour thématique « **Ma ville et moi en 2022, Le Kremlin-Bicêtre en 3 minutes** ».

La projection de tous les courts métrages reçus et validés aura lieu le **9 novembre 2022** à l'auditorium Lounès Matoub de la médiathèque L'Echo et sera **ouverte à tous**. Un jury composé du public présent lors de cette soirée désignera par un vote les 3 meilleurs courts métrages de chaque catégorie : adulte et jeunesse.

Article 1 : Conditions de participation

2 catégories peuvent participer : jeunesse (de 8 ans à 18 ans) et adulte.

Des groupes mixtes, composés d'enfants et d'adultes, peuvent également participer en choisissant une des deux catégories, jeunesse ou adulte.

Les candidats doivent avoir une attache sur la ville du Kremlin-Bicêtre pour participer.

Pour les mineurs une autorisation parentale est nécessaire.

L'inscription est gratuite. Le court-métrage doit être tourné au Kremlin-Bicêtre.

Article 2 : Modalités du court-métrage

Le thème pour cette première édition est : « **Ma ville et moi en 2022, Le Kremlin-Bicêtre en 3 minutes** ».

Les candidats peuvent laisser libre court à leur imagination et à leur créativité dans le cadre de cette thématique.

Seules contraintes : le court métrage doit être tourné au Kremlin-Bicêtre en 2022 et ne doit pas excéder 3 minutes.

Article 3 : Modalités d'inscription

Les candidats doivent envoyer la **fiche d'inscription**, le présent **règlement signé (indiquant le choix de la catégorie dans laquelle ils concourent)** et le **lien de téléchargement** du court-métrage **au plus tard le 20 octobre 2022** par mail à : culture@ville-kremlin-bicetre.fr.

Si besoin, vous pouvez contacter le : 01 45 15 55 56 ou 01 45 15 55 04.

Les candidats mineurs doivent fournir une attestation les autorisant à participer au projet, datée et signée par le détenteur de l'autorité parentale.

Tout dossier incomplet ne pourra être accepté.

Article 4 : Participation aux ateliers et à la soirée de projection

Six rendez-vous gratuits sont proposés tout au long de l'année pour accompagner les participants qui le souhaitent dans la fabrication de leur court-métrage. L'association kremlinoise Blobfish Blues Production y partagera ses outils et ses compétences pour toutes les étapes de fabrication.

Il est autorisé de participer au festival en envoyant son court-métrage sans avoir suivi les ateliers.

Des réunions d'information auront lieu :

- **Mercredi 23 mars** à 17h au Centre Social Germaine Tillion, 27 avenue Charles Gide.
- **Samedi 26 mars** à 17h à la Médiathèque l'Écho, 53 avenue de Fontainebleau.

Chaque atelier aura lieu de 14h à 16h pour les enfants et de 17h à 19h pour adultes :

- **Samedi 9 avril : Atelier création d'un scénario** - Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative, 11 rue du 14 juillet.
- **Samedi 14 mai : Atelier direction d'acteur** - Auditorium de la Médiathèque l'Écho, 53 avenue de Fontainebleau.
- **Samedi 4 juin : Atelier tournage de film** - Auditorium de la Médiathèque l'Écho, 53 avenue de Fontainebleau.
- **Samedi 9 juillet : Atelier montage de film** – Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative, 11 rue du 14 juillet.
- **Samedi 24 septembre : Atelier montage son** - Auditorium de la Médiathèque l'Écho, 53 avenue de Fontainebleau.

La soirée de projection aura lieu le **mercredi 9 novembre 2022 à 19h30** à l'auditorium Lounès Matoub de la médiathèque L'Écho, 53 avenue de Fontainebleau. L'entrée est gratuite et toutes les informations sont à retrouver sur le site Internet de la Mairie du Kremlin-Bicêtre : www.kremlinbicetre.fr .

Article 5 – Désignation des gagnants

L'ensemble des courts-métrages reçus et validés seront diffusés publiquement le 9 novembre et pourront être rediffusés.

Le public présent dans la salle sera le jury. Il désignera les gagnants par un vote durant la soirée.

Les 3 gagnants de chaque catégorie (catégorie adulte et catégorie jeunesse) se verront attribuer chacun un prix. Aucune rémunération n'est prévue pour les participants.

Article 6 – Communication/droits

Les participants autorisent la Ville du Kremlin-Bicêtre à diffuser les créations ayant reçu un prix. L'utilisation des images se fera dans le strict cadre des activités d'information et de valorisation des participants et plus largement de la Ville du Kremlin-Bicêtre, à des fins non commerciales.

Catégorie :

- Jeunesse
- Adulte

Le à

Signature :

Retrouvez l'ensemble des informations et mises à jour sur www.kremlinbicetre.fr